

Liberté Égalité Fraternité

Aurillac, le 2 septembre 2022,

## COMMUNIQUE DE PRESSE

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE

## Hausse de l'accidentalité routière

Depuis le début de l'année 2022, la mortalité routière dans le Cantal est en hausse avec 8 décès enregistrés à la date du 31 août 2022, contre 4 en 2021 et 6 en 2019 pour la même période. Le nombre d'accidents et de blessés est également en augmentation, ainsi que les infractions susceptibles de causer des accidents (cf. tableau plus bas).

Par ailleurs, le nombre de suspensions administratives du permis de conduire liées aux comportements à risques (alcool, stupéfiants, vitesse) est en progression : 565 mesures prises pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2022, contre 451 en 2021, 304 en 2020 et 369 en 2019 pour la même période.\*

Par conséquent, au-delà des actions d'informations et de prévention menées par le bureau éducation et sécurité routière de la préfecture, en lien avec les forces de l'ordre, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, a demandé aux gendarmes et aux policiers d'accentuer les contrôles, avec pour objectif de détecter et réprimer les comportements dangereux.

Pour rappel, la vigilance des usagers doit se porter sur :

- Le respect des limitations de vitesse et des distances de sécurité;
- · Le port de la ceinture de sécurité;
- Le respect des pauses ;
- Le risque lié au téléphone au volant : ne pas consulter son téléphone pendant le trajet !
- Les dangers liés à la consommation d'alcool, et de stupéfiants.

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle 2 cours Monthyon

Tél.: 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72 Mél.: pref-communication@cantal.gouv.fr







## Les chiffres de l'accidentalité routière du premier semestre dans le Cantal (\*) :

|   | Nb accidents | Nb de tués<br>au 31 août | Nb de blessés<br>(dont<br>hospitalisés) | Nb de blessés<br>hospitalisés plus de<br>24 h. |
|---|--------------|--------------------------|---|--|
| Du 1er janvier au 31 août 2022<br>(chiffres non consolidés) | 102          | 8                        | 127                                     | 45   |
| Du 1er janvier au 31 août 2021                              | 79           | 4                        | 90                                      | 32   |
| Du 1er janvier au 31 août 2019                              | 49           | 6                        | 48                                      | 31   |

Les mauvais comportements sont souvent à l'origine des accidents puisque la cause principale des accidents est l'alcool, suivie de la vitesse inadaptée.

Par ailleurs, on note que les contrôles de vitesse effectués démontrent que les jeunes conducteurs sont surreprésentés parmi les auteurs d'infractions.

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle 2 cours Monthyon

Tél.: 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72 Mél.:pref-communication@cantal.gouv.fr





